

Marché n° CLG 2016-1

**Marché à procédure adaptée passé dans le cadre des articles 27 et 90
du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

MARCHE
DE
MAITRISE
D'ŒUVRE

REHABILITATION DE LA
« MAISON CARRAL » EN
HEBERGEMENT
TOURISTIQUE

ACTE D'ENGAGEMENT

AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

| | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage | MAIRIE DE COGNIN-LES-GORGES |
| Adresse | 103 RUE DU 29 JANVIER 1944 38470 COGNIN-LES-GORGES |
| Mandataire | |
| Adresse | |
| Personne habilitée à signer le marché | MONSIEUR PATRICE FERROUILLAT, MAIRE |
| Adresse | |
| Conducteur d'opération | MONSIEUR DE GAUDENZI MICHEL ADJOINT AU MAIRE |
| Adresse | |

AE.2 CONTRACTANT(S) **Le, contractant unique, soussigné :**

| | | |
|--|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M/Mme | | contractant personnellement, |
| <input type="checkbox"/> La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par | | dûment habilité(e), |
| Adresse | | |
| Code NAF | | N° SIRET |
| TVA intracommunautaire | | |
| Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes | | |

 Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées : **Conjoints** (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées) **Solidaires** les unes des autres,

et désignées dans le marché sous le nom « Maître d'œuvre ».

1^{er} cotraitant

| | | |
|--|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M/Mme | | contractant personnellement, |
| <input type="checkbox"/> La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par | | dûment habilité(e), |
| Adresse | | |
| Code NAF | | N° SIRET |
| TVA intracommunautaire | | |
| Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes | | |

2^{ème} cotraitant

| | | |
|--|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M/Mme | | contractant personnellement, |
| <input type="checkbox"/> La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par | | dûment habilité(e), |
| Adresse | | |
| Code NAF | | N° SIRET |
| TVA intracommunautaire | | |
| Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes | | |

3^{ème} cotraitant

| | | |
|--|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M/Mme | | contractant personnellement, |
| <input type="checkbox"/> La société | | |

| | | |
|--|----------|---------------------|
| RCS | | |
| Représentée par | | dûment habilité(e), |
| Adresse | | |
| Code NAF | N° SIRET | |
| TVA intracommunautaire | | |
| Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes | | |

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

..... dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- Conjoint**
- Solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par l'annexe 2 (DC4 déclaration de sous-traitance).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 50 à 54 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

REHABILITATION DE LA « MAISON CARRAL » EN HEBERGEMENT TOURISTIQUE

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants ».

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 24 mois, à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage de la mission.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

| | | | |
|-----|---|---|----------|
| TP1 | Diagnostic | 3 | semaines |
| TP2 | Etudes d'avant-projet sommaire | 3 | semaines |
| TP3 | Etudes d'avant-projet définitif (dont PC) | 6 | semaines |
| TP4 | Etudes de projet | 8 | semaines |
| TP5 | Dossier de consultation des entreprises | | semaines |
| TP6 | Dossier des ouvrages exécutés | 2 | semaines |

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois ...octobre 2016(m0).
Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Taux de rémunération :

Forfait provisoire de rémunération

Il est fixé à € HT

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit euros TTC.
(en toutes lettres)

Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

| Eléments de mission de maîtrise d'œuvre | % de la mission de base |
|---|-------------------------|
| Diagnostic | |
| Etudes d'avant projet sommaire | |
| Etudes d'avant projet définitif | |
| Etudes de projet | |
| Assistance à la passation des contrats de travaux | |
| Etudes d'exécution / Visa | |
| Direction dès l'exécution des contrats de travaux | |
| Assistance aux opérations de réception | |

La répartition des prestations et des honoraires entre les cotraitants figure en annexe.

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro Clé RIB
Banque
Code Banque Code Guichet

2^{ème} cotraitant

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro Clé RIB
Banque
Code Banque Code Guichet

3^{ème} cotraitant

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro Clé RIB
Banque
Code Banque Code Guichet

Ordonnateur Monsieur Patrice FERROUILLAT, Maire de Cognin-les-Gorges

Comptable assignataire des paiements Monsieur le Trésorier – Trésorerie de Vinay

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Monsieur Patrice Ferrouillat, Maire de Cognin-les-Gorges

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

2^{ème} cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

3^{ème} cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Ce délai est de 90 jours.

Fait à Le

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,
Documents et pièces annexées au présent acte d'engagement :

Annexe 1 - Grille de répartition des prestations et des honoraires par cotraitants et par éléments de mission
Annexe 2 - Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4)

Fait à Le

La personne habilitée à signer le marché